

Assemblée Générale Mixte

18 juin 2025



Sommaire

- Ouverture de la séance
- Stratégie et faits marquants 2024
- Résultats 2024
- Rapport des commissaires aux comptes
- Perspectives et objectifs 2025
- Dialogue avec les actionnaires
- Vote des résolutions
- Clôture de la séance



© Louis GADAY

OUVERTURE DE LA SÉANCE



STRATÉGIE & FAITS MARQUANTS 2024

Au cœur du défi de la décarbonation par le sous-sol

Nos objectifs

Révéler le potentiel des ressources renouvelables du sous-sol



Devenir un champion national
de la filière géothermie



Sécuriser l'approvisionnement en lithium géothermal
l'un des métaux les plus critiques pour réussir la transition énergétique



Décarbonation par la géothermie

Montée en puissance de toutes les géothermies dans le mix énergétique français



x4

Production de chaleur géothermale en France à horizon 2035 ¹



x5

Demande mondiale de lithium d'ici 2040 ²

1. Source : Objectif Plan national intégré énergie-climat, juin 2024

2. Source Benchmark Mineral Intelligence, Q4 2024 – par rapport à 2024

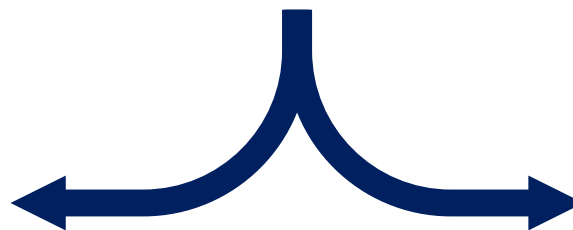
Acteur intégré sur toute la chaîne de valeur

Chaleur géothermale

Production et commercialisation

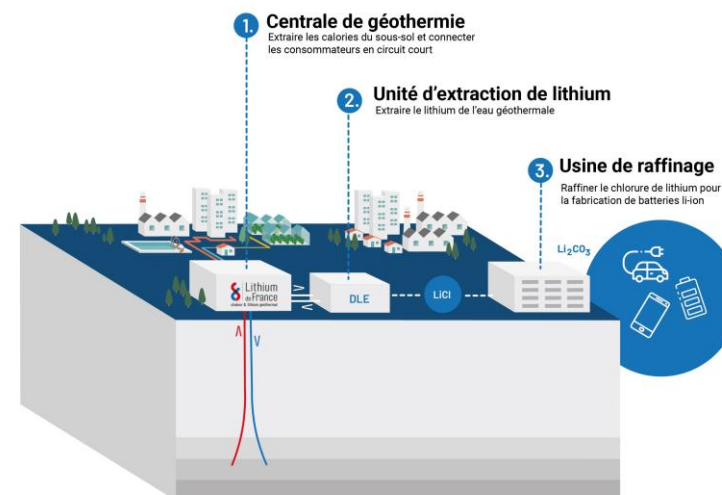


arverne
GROUP



Chaleur et lithium géothermal

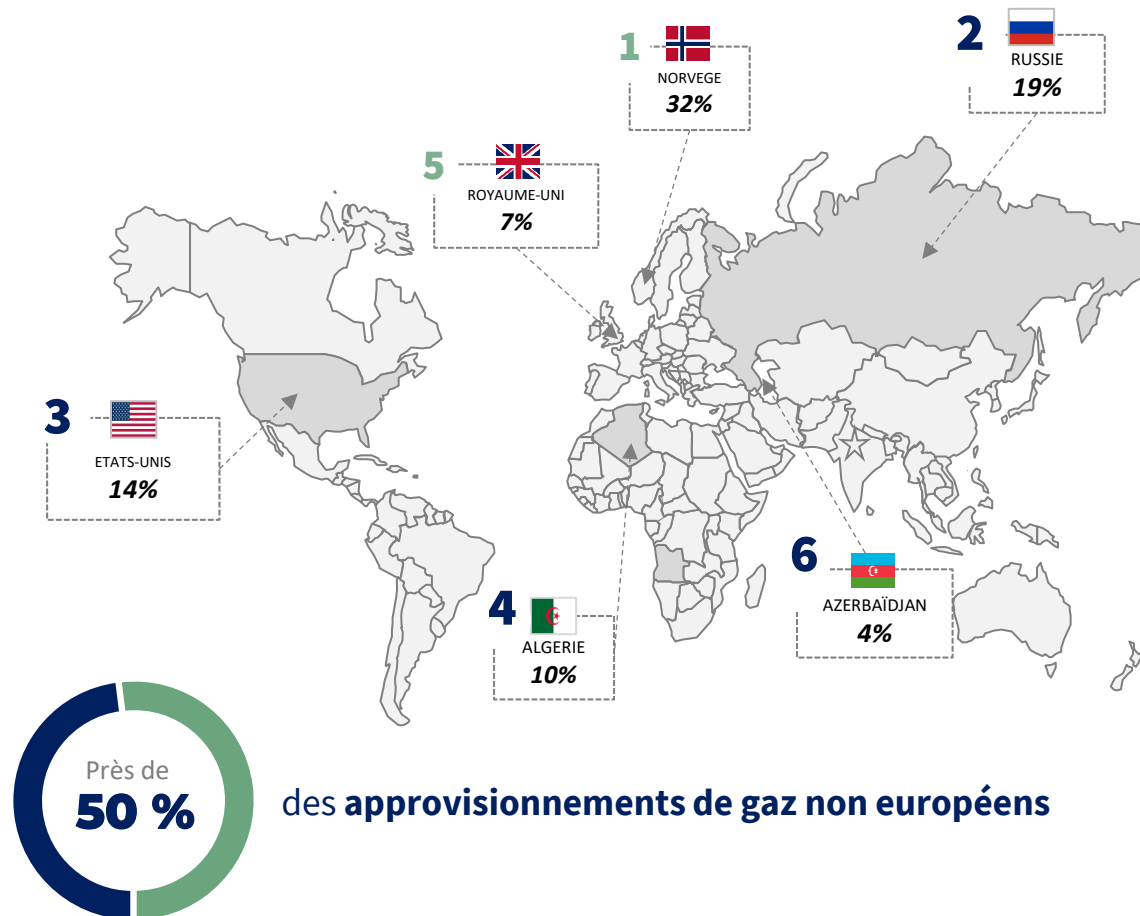
Extraction et commercialisation



Forage, entretien et services
Outil intégré et stratégique au service des activités du Groupe

Au cœur des enjeux de souveraineté énergétique

Origine des importations françaises de gaz (de janvier à septembre 2024)*



*Source : European Network of Transmission System Operators for Gas (ENTSOG), Gas Infrastructure Europe (GIE) & Bloomberg via Bruegel

Un marché du lithium très concentré



Près de **99 %** des approvisionnements de lithium en provenance de pays non européens

**Source : Benchmark Mineral Intelligence 2024

Géothermie : un time-to-market inédit !

LES ATOUTS DE LA GÉOTHERMIE...



Renouvelable



Locale & souveraine



Discrète



Non intermittente



Décarbonée



Economique

« Notre politique énergétique a un but : l'énergie décarbonée accessible à tous. Pour y parvenir, la production d'électricité d'origine nucléaire est un axe essentiel et la géothermie l'est aussi. »

*François Bayrou, Premier Ministre
Déclaration de Politique Générale, le 14 janvier 2025*



UN PLÉBISCITE POLITIQUE



« La géothermie a rendez-vous avec l'Histoire ! »

Sylvain Waserman, Président Directeur Général de l'ADEME, Journée de la chaleur et du froid renouvelables, le 4 février 2025

UN SOUTIEN INSTITUTIONNEL



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

“Un objectif de 100 TWh à horizon 2040”

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Plan d'action européen en faveur de la géothermie

iea

“(...) un potentiel gigantesque”

¹ Agence Internationale de l'Energie (AIE) dans le rapport "L'avenir de l'énergie géothermique" le 13 décembre 2024



VOLUME D'ACTIVITÉ*

17,3 M€ ✓

+ 45 %

Objectif initial

16-18 M€



PFS

Viabilité du projet
Lithium de France ✓

CAPEX

51,9 M€ ✓d'investissements
déployés

RÉGLEMENTAIRE

Dépôt d'une
autorisation
de forage ✓

Tous nos objectifs 2024 ont été atteints !

* Volume d'activité : chiffre d'affaires consolidé auquel s'ajoute 50 % du chiffre d'affaires de la société DrillHeat (filiale détenue à 50 %) et le chiffre d'affaires inter-secteur forage

Succès commerciaux



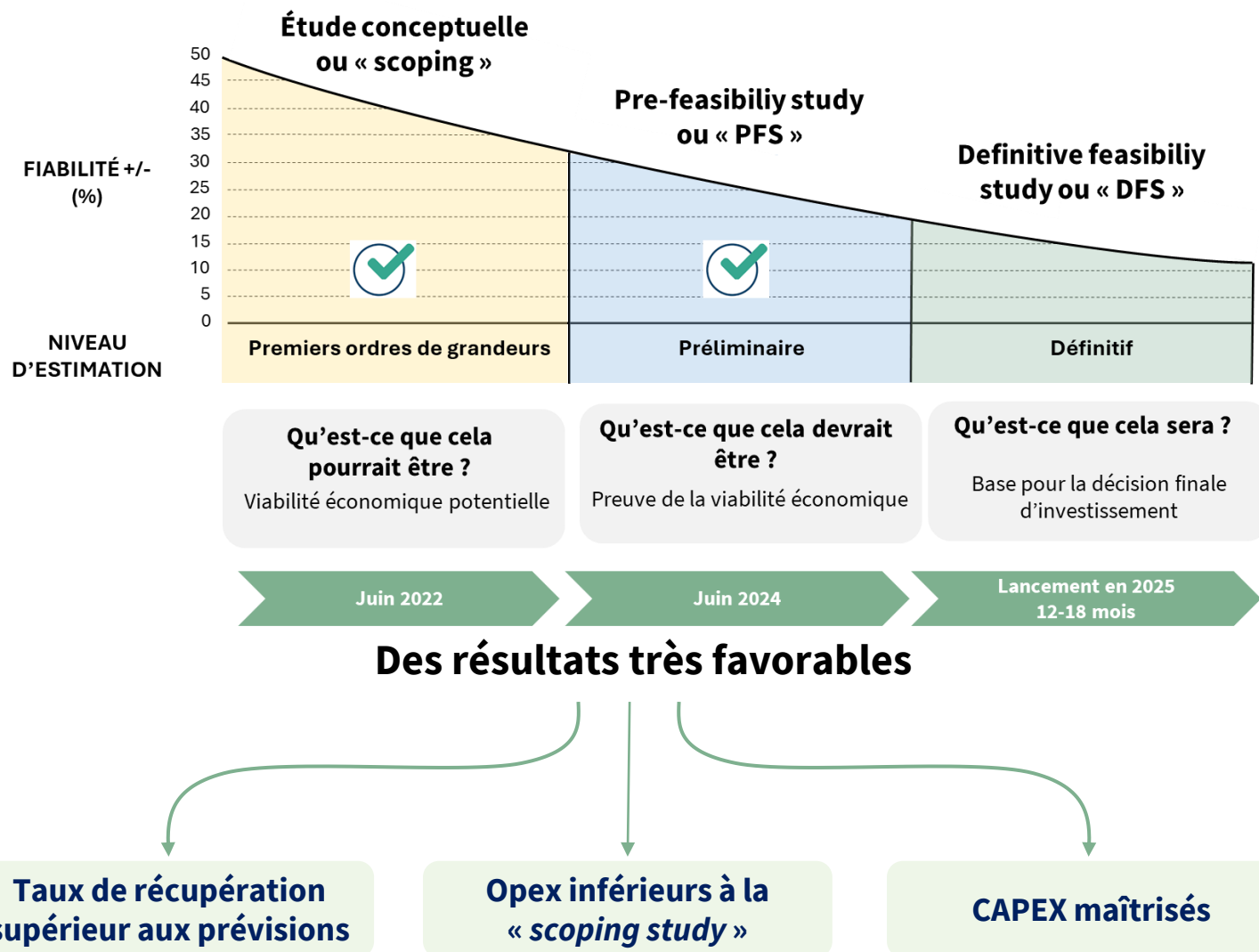
* Un partenariat minoritaire

Roissy CDG
adopte la géothermie
avec Arverne Group

Arverne Group accompagne SAFRAN
pour le plus important projet
géothermal industriel en Île-de-France

1^{er} contrat de chaleur
géothermale avec Clichy-
sous-Bois et Livry Gargan

Succès d'une nouvelle étape clé : l'étude de pré-faisabilité (PFS)



TECHNIQUES

- 27 kt/an de carbonate de lithium
- DLE par Adsorption
- Taux de récupération : 91 % (vs 85 % pré PFS)

FINANCIERS

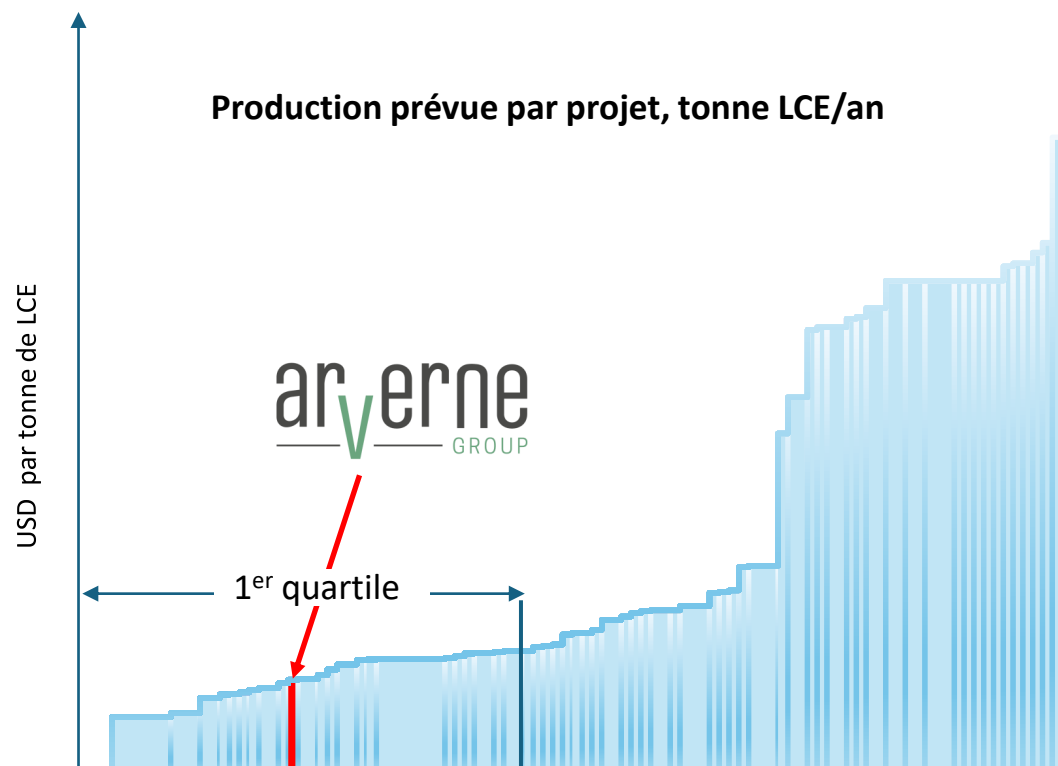
- OPEX < 4 500 €/t LC
- CAPEX : Entre 1,8 Md€ et € 1,9 Md€ (yc 15% de contingent) selon le phasage retenu

OBJECTIFS

- 2027 : première production de chaleur géothermale
- 2028 : première production de lithium géothermal

Un projet inédit en Alsace : chaleur + lithium géothermal

FOCUS SUR LE COÛT DE REVIENT DU LITHIUM



*C1 cost : Mining cost + Processing cost + Reagent cost + Transportation & storage + General & Administrative, Energy & Labor + Maintenance, Other costs
Source : Benchmark Minerals Intelligence, Q2 2024

EN RÉSUMÉ, LES ATOUTS DU LITHIUM ARVERNE

COMPÉTITIF

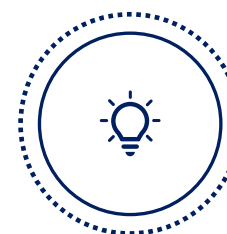
1



Positionné dans le 1^{er} quartile des
“cash costs” de production

INNOVANT ET DISRUPTIF

2



Chaleur et lithium géothermal
Par technologie DLE

RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

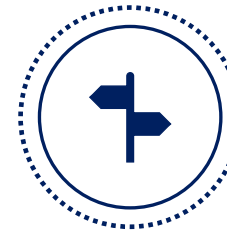
3



Eau
Emprise au sol
Emission CO₂

CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

4



Création d'emplois locaux
et de réseaux de chaleur



RÉSULTATS 2024

V

olume d'activité brut à 17,3M€ + 45 %, en ligne avec les objectifs

En milliers d'euros	2024	2023	Var. %
Forage profond (Arverne Drilling Services)	13 954	9 835	+ 42 %
Autres	193	257	- 25 %
Chiffre d'affaires consolidé	14 147	10 092	+ 40 %
Chiffre d'affaires inter-secteur forage	54	15	+ 260 %
Forage de surface (DrillHeat)	3 092	1 857	+ 67 %
Volume d'activité brut	17 293	11 949	+ 45 %

Les installations de géothermie profonde sur la plateforme Paris Charles de Gaulle, réalisées dans les délais et les conditions prévus, ont contribué significativement à la croissance.

Croissance du CA de DrillHeat, filiale détenue par Arverne Group à 50 %, portée par la stratégie commerciale renforcée, une hausse de productivité de la flotte de forage, l'élargissement des équipes et une optimisation de l'occupation des capacités

La société communique sur son Volume d'activité brut, indicateur opérationnel clé, qui intègre l'ensemble des réalisations des filiales du Groupe, y compris la société DrillHeat, filiale détenue à 50 % et opérée par Arverne Group, et le chiffre d'affaires inter-secteur forage

Compte de résultat consolidé : en phase avec la croissance du Groupe

En milliers d'euros

	2024	2023
Total produits	14 147	10 092
Achats et sous traitance	-18 754	-11 409
Charges de personnel	-20 326	-13 110
Impôts et taxes	-335	-292
Autres produits et charges	6 897	2 792
EBITDA courant ⁽¹⁾	-18 371	-11 928
Dotations aux amort.et provisions	-2 397	-1 898
Résultat opérationnel courant	-20 768	-13 826
Autres produits et charges non courants	0	-47 503
Résultat opérationnel	-20 768	-61 330
Produits et charges financiers	11 196	6 545
Impôt sur les résultats et assimilés	197	968
Quote part des résultats mis en équivalence	-1 750	-
Résultat net	-11 126	-53 816
dont part Groupe	-9 993	-52 035
dont part minoritaires	-1 133	-1 782

CA + 40 %, porté par les installations de géothermie réalisées pour la plateforme Roissy Charles de Gaulle

Charges de personnel : renforcement des équipes (+ 85 ETP sur la période), structuration des organes de gouvernance du Groupe

Autres produits et charges : dont 6,5 M€ de production immobilisée principalement liée aux investissements pour le lancement de la campagne de forage de Lithium de France et la remise en état ou le démarrage de rigs

Produits et charges financiers : générés essentiellement par le placement de la trésorerie excédentaire levée au moment de l'introduction en bourse (4,9 M€),
Autres produits financiers : réévaluation des BSA Ratchet B de Lithium de France et réévaluation des dettes en application convention signée avec les prêteurs de Geoven

Dépréciation du CCA de DrillHeat suite à la situation nette comptable de la société

(1) Correspond au Résultat courant avant amortissements

P

lan de CAPEX déployé avec succès, en ligne avec la feuille de route stratégique vers 2031

<i>En milliers d'euros</i>	2024
Développement des PER	14 101
Acquisition Rig B18	22 618
Equipements de forage	11 764
Autres immobilisations	1 470
Immobilier	1 983
CAPEX bruts	51 937

Renforcement de la connaissance du sous-sol par des campagnes d'exploration d'acquisition de données 3D (2 en Alsace et 1 en Auvergne)

Nouvelle machine de forage profond, B18, pour compléter la flotte opérationnelle du Groupe, actif stratégique essentiel pour le développement de tous types de projets de chaleur géothermale

Équipements de forage complémentaires, en anticipation des prochaines campagnes pour les projets de chaleur géothermale et lithium géothermal

La société communique sur son volume de CAPEX brut déployé, indicateur opérationnel clé permettant de suivre le plan de développement

Bilan actif

En milliers d'euros

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	53 056	39 192
Immobilisations corporelles	52 274	19 445
Autres actifs non courants	3 148	3 448
Total actifs non courants	108 478	62 084
Stocks et créances	22 486	15 688
Autres actifs courants	321	1 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie	123 834	143 229
Total actifs courants	146 641	160 012
Total actifs	255 119	222 097

14 M€ de développement des Permis Exclusifs de Recherche sur les filiales Lithium de France et 2gré

Investissement nouveau rig de forage B18 (+22,6 M€) et préparation des campagnes de forage

1,8 M€ principalement du fait de la constitution de stocks pour les campagnes de forage à venir

Augmentation créances clients du fait des chantiers en cours au 31 décembre 2024

■ **Un total actif en augmentation à 255 M€**

■ **51,9 M€ d'investissements réalisés sur la période** en ligne avec le programme d'investissement annuel du groupe.

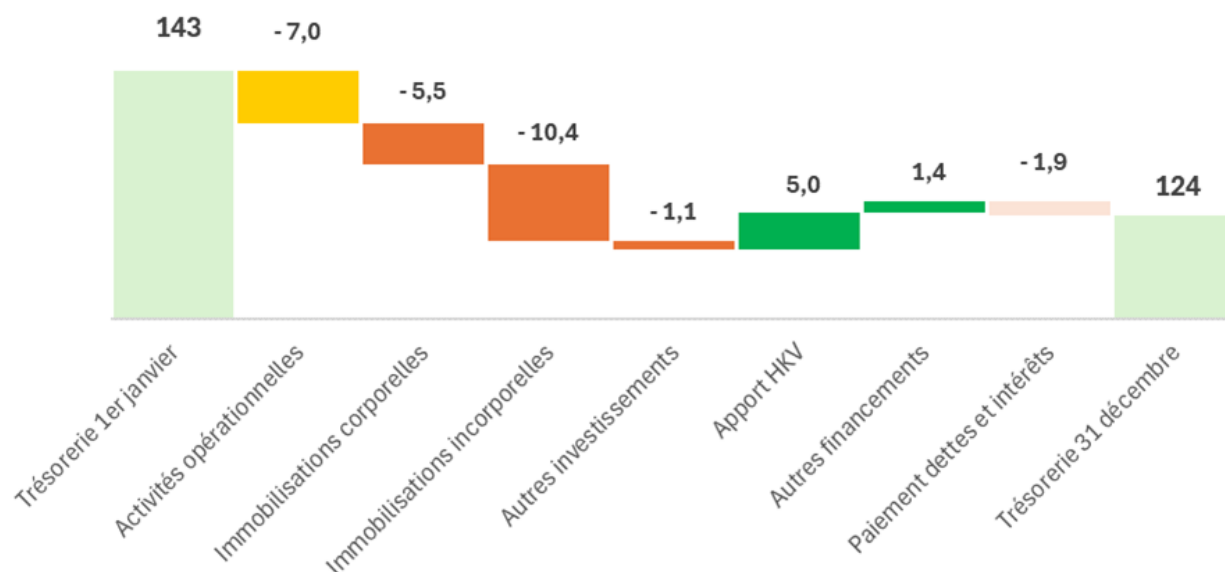
Bilan passif

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12 /2023	
Capital et primes	194 302	194 302	
Réserves et report à nouveau	-38 413	-30 210	
Intérêts minoritaires	13 993	14 346	
Total capitaux propres	169 881	178 438	Pas d'opération sur le capital
Financements non courants	31 838	9 904	
Autres passifs financiers	5 136	0	
Autres provisions	2 103	1 632	
Impôts différés	5 314	5 465	
Autres passifs non courants	1 628	3 437	
Total passifs non courants	46 018	20 438	Augmentation sous l'effet de: - l'investissement dans un nouveau rig, B18, de forage financé en crédit-bail, - l'injection d'un compte courant de 4,4M€ par Herrenknecht dans la nouvelle filiale DrillDeep dédiée au forage profond codétenue avec Arverne Group.
Financements courants	6 401	1 856	
Autres passifs financiers et dérivés	3 074	7 260	Revalorisation des instruments dérivés BSA Ratchet B sur Lithium de France
Autres provisions	901	992	
Autres passifs courants	28 843	13 112	Augmentation des dettes fournisseurs (chantiers en cours et immobilisations)
Passifs destinés à être cédés	0	0	
Total passifs courants	39 219	23 221	
Total passif	255 119	222 097	■ Trésorerie nette excédentaire de 85,6 M€

T Trésorerie 2024 et Endettement financier net

La trésorerie consolidée est passée de 143 M€ à 124 M€ sur l'exercice 2024.
L'endettement financier net est passé de -131,5 M€ fin 2023 à -85,6 M€ fin 2024

Evolution de la Trésorerie - 2024



7 M€ ont été dépensés sur les activités opérationnelles
17,1 M€ ont été investis dans des CAPEX
4,6 M€ de flux financiers ont été encaissés

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts	8 235	10 024
Dettes de loyer	28 950	600
Intérêts courus	69	58
Affacturage	987	1 078
Total emprunts et dettes financières	38 239	11 760
Trésorerie et équivalents de trésorerie	123 834	143 229
Endettement financier net	- 85 595	- 131 469

La variation de trésorerie reflète la phase de développement du Groupe
avec un investissement important en CAPEX pour partie financé.

Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros, IFRS

	2024	2023
Résultat net	-11 126	-53 816
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	2 821	2 262
Autres variations	-2 478	40 590
Marge brute d'autofinancement	-10 783	-10 964
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs et stocks	-5 159	2 053
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	5 682	2 121
Incidence de la variation des autres créances / dettes courantes	4 048	-8 690
Impôts payés	-748	130
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-6 959	-15 349
Acquisition d'immobilisations	-9 502	-15 590
Dépenses de développement capitalisées	-10 419	-5 914
Autres variations	2 867	1 061
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-17 055	-20 444
Augmentations de capital	734	114 599
Emissions d'emprunts	1 323	15 499
Remboursements d'emprunts	-463	-7 730
Apport en compte courant sur Herrenknecht	4 525	0
Autres variations	-1 499	53 487
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 620	175 856
Variation de trésorerie	-19 394	140 063
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	143 227	3 165
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	123 834	143 227

TVA récupérée sur des factures liées à l'opération d'introduction en bourse

Plan de Capex déployé en ligne avec la feuille de route

Financement par l'apport du compte courant injecté par Herrenknecht (4,4 M€) dans DrillDeep.

Compte de résultat Arverne Group SA

En milliers d'euros

	2024	2023
Produits d'exploitation	3 259	1 729
Achats et sous-traitance	3 856	4 801
Charges de personnel	3 794	1 931
Impôts et taxes	109	27
Dotations aux amortissements	5 264	1 348
Autres charges	476	197
Charges d'exploitation	13 499	8 304
Résultat d'exploitation	-10 240	-6 575
Résultat financier	4 839	10 396
Résultat exceptionnel	369	4 134
Résultat net	- 5 032	7 955

Pour rappel, les comptes 2023 prennent en compte la fusion avec Transition SA

Le chiffre d'affaires sur l'exercice correspond majoritairement à des facturations de prestations de services aux filiales du Groupe.

Les charges sociales sur l'exercice 2024 intègrent 389 milliers d'euros de provision sur forfait social des AGA. La hausse des charges de personnels est directement attribuable à la hausse des effectifs.

Les dotations aux amortissements concernent essentiellement l'amortissement des frais de fusion.

■ Le Résultat net reflète la structuration d'Arverne Group SA.

Bilan Arverne Group SA

En milliers d'euros

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	10 809	13 280
Immobilisations corporelles	199	54
Immobilisations financières	63 492	62 057
Total actifs non courants	74 500	75 391
Créances et autres débiteurs	23 609	18 276
Trésorerie et équivalents de trésorerie	97 858	107 245
Charges constatées d'avance	200	144
Total actifs courants	121 666	125 665
Total actifs	196 166	201 056

■ Un total actif stable à 196,1 M€

■ 98 M€ de trésorerie à fin 2024

En milliers d'euros

	31/12/2024	31/12/2023
Capital et primes	193 612	193 612
Réserves et autres	41	41
Report à nouveau	532	- 7 420
Résultat de l'exercice	-5 032	7 955
Provisions règlementées	57	21
Capitaux propres	189 213	194 209
Provisions pour risques et charges	1 030	673
Dettes financières	909	1 373
Dettes non financières	5 009	4 801
Dettes	6 953	6 847
Total passif	196 166	201 056



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapports des commissaires aux comptes

- **Rapports sur les résolutions soumises à votre approbation**
 - **Assemblée Générale Ordinaire**
 - Rapport sur les comptes annuels (1^{ère} résolution)
 - Rapport sur les comptes consolidés (2^{ème} résolution)
 - Rapport spécial sur les conventions réglementées (4^{ème} résolution)
 - **Assemblée Générale Extraordinaire**
 - Rapport sur les opérations sur le capital (18^{ème} à 29^{ème} résolutions, 31^{ème} à 35^{ème} résolutions)

Rapports sur les comptes annuels et consolidés

Assemblée générale ordinaire

Nous avons conduit un audit des comptes annuels et consolidés selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Rapport	Opinion	Points clés de l'audit
Rapport d'audit sur les comptes annuels (1 ^{ère} résolution)	Certification sans réserve	➤ Evaluation des titres de participations
Rapport d'audit sur les comptes consolidés (2 ^{ème} résolution)	Certification sans réserve	➤ Evaluation des permis exclusifs de recherche

Vérifications spécifiques : pas d'observation à formuler

- Nous avons vérifié que le rapport de gestion et les notes annexes aux comptes donnent une information appropriée, notamment en ce qui concerne l'exactitude et la sincérité des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux et aux engagements consentis en leur faveur.
- Nous avons également procédé à la vérification du respect de la présentation des comptes consolidés au format d'information électronique unique européen, dit « ESEF » (n°2019/815) du 17 décembre 2018.

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Assemblée générale ordinaire

Rapport	Nature	Conventions
Rapport spécial sur les conventions réglementées	Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale	<u>Conventions autorisées et conclues depuis la clôture</u> ➤ Contrat de mandat social avec Thierry Trouillet, Directeur Général Délégué à compter du 13 janvier 2025 (4^{ème} résolution)
	Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale	<u>Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs</u> ➤ Contrat de mandat social avec Monsieur Pierre Brossollet, Président-Directeur général ➤ Contrat de mandat social avec Monsieur Sébastien Renaud, Directeur général délégué jusqu'au 30 avril 2025

Rapports sur les opérations sur le capital

Assemblée générale extraordinaire

Résolution	Objet	Durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration	Modalités
18 ^{ème}	Réduction du capital	18 mois	➤ Annulation en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital.

Rapports sur les opérations sur le capital

Assemblée générale extraordinaire

Résolutions	Objet	Durée de l'autorisation consentie au CA	Modalités
19 ^{ème} , 20 ^{ème} , 21 ^{ème} , 22 ^{ème} , 23 ^{ème} , 24 ^{ème} , 25 ^{ème} , 26 ^{ème} , 27 ^{ème} , 28 ^{ème} et 29 ^{ème}	Délégations de compétence, à l'effet de procéder à l'émission, en une plusieurs fois, d'actions et/ou diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	➤ Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra pas excéder : • 278 840 euros au titre des 19^{ème} et 20^{ème} résolutions; • 119 502 euros au titre de la 22^{ème} résolution, ce montant constituant également un plafond global au titre des sept résolutions comprises entre la 21^{ème} et la 27^{ème} résolution; • 79 668 euros au titre des 21^{ème}, 25^{ème}, 26^{ème}, 27^{ème} résolutions, ➤ Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra pas excéder 100 000 000 euros au titre des 19^{ème} à 27^{ème} résolutions.

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France.
- Concernant les 19^{ème}, 24^{ème} et 25^{ème} résolutions, le Conseil d'Administration n'a pas précisé dans son rapport les modalités de détermination du prix d'émission. Ainsi, nous ne pouvons pas donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission et son montant.
- Concernant les 20^{ème}, 21^{ème}, 22^{ème}, 23^{ème}, 26^{ème} et 27^{ème} résolutions, les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous ne pouvons pas donner notre avis sur celles-ci ainsi que sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.
- Concernant la 23^{ème} résolution, le Conseil d'Administration indique que le prix d'émission sera fixé selon des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission. En l'absence de décret d'application de l'article L. 22-10-52-1 du code de Commerce, nous ne pouvons donner d'avis sur les modalités de détermination du prix d'émission.
- Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration.

Rapports sur les opérations sur le capital

Assemblée générale extraordinaire

Résolutions	Objet	Durée autorisation	Bénéficiaires	Plafond	
31 ^{ème} et 34 ^{ème}	Autorisation à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions ordinaires existantes ou à émettre.	38 mois	Au profit des salariés et/ou de ses mandataires sociaux	3 983 429 actions de la Société dont un maximum de 597 514 actions attribuées aux mandataires sociaux	La montant des actions qui seraient attribuées gratuitement (31 ^{ème} résolution), émises (32 ^{ème} résolution) ou susceptibles d'être émises sur exercice des bons de souscription d'actions (33 ^{ème} résolution) ne pourra excéder un plafond global de 3 983 429 actions de la Société.
32 ^{ème} et 34 ^{ème}	Autorisation à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions	38 mois			
33 ^{ème} et 34 ^{ème}	Autorisation sur l'émission et l'attribution de bons de souscription d'actions	38 mois	Au profit des membres et censeurs du conseil d'administrations, personnes liées par un contrat de service, personnes mises à disposition, personnes n'ayant pas la qualité de salarié ou dirigeant	1 195 028 BSA donnant droit chacun à une action de la Société	

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations, données dans le rapport du Conseil d'administration, portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions (31^{ème} et 32^{ème} résolutions).
- Concernant la 33^{ème} résolution, les conditions définitives de l'émission n'étant pas fixées, nous ne pouvons pas donner notre avis sur celles-ci, et donc sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription. Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration.

Rapports sur les opérations sur le capital

Assemblée générale extraordinaire

Résolution	Objet	Durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration	Modalités
35 ^{ème}	Augmentation de capital réservée aux salariés	26 mois	➤ Réserve aux adhérents d'un ou de plusieurs plans d'épargne salariale mis en place au sein d'une entreprise du Groupe. ➤ Dans la limite de 3% du capital social de la Société à la date de la décision du CA.

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France.
- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'administration.
- Les conditions définitives dans lesquelles la ou les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.
- Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration.



PERSPECTIVES & OBJECTIFS 2025

La solution : Arverne Group

Stratégie & Objectif

Leader des géothermies

Clients privés industriels, agricoles /
Clients publics
(collectivités, RCU)>

Modèle adapté aux clients

Sélection de partenaires stratégiques

2026
Première production de chaleur géothermale

RÉDUCTION DES DÉLAIS

QUALITÉ ET FIABILITÉ

MAÎTRISE DES COÛTS

MAÎTRISE DES PRIX

1 Étude & ingénierie

- Identification des ressources géothermales
- Évaluation des besoins
- Identification du foncier
- Définition de l'architecture des puits et de la centrale : optimiser et simuler la puissance
- Montage juridique
- Instruction AR-AENV

2 Construction

- Génie civil
- Forage & tests
- Construction de la centrale de géothermie

3 Production

- Mise en service de la centrale
- Exploitation de la centrale, contrats long terme
- Visibilité sur les revenus et cash-flow
- Opérationnel, Exploitation & Maintenance

Début des opérations en Alsace du projet de chaleur & lithium géothermal



2025

2026

2027

2028

Phase pré-industrielle (12 à 18 mois)**Phase industrielle**
Phase 1**CAPEX 50 M€
auto-financés**

- DFS¹
- Premier doublet
- Démonstrateur DLE
- BFS²

CAPEX ~ 370 M€³**Modèle de financement du projet global**

- 2 doublets (complémentaires de celui de la phase préindustrielle)
- 3 centrales de géothermie
- 3 unités DLE
- 1 module de purification

¹ Definitive Feasibility Study

² Bankability Feasibility Study - étude de financement de projet

³ Le montant de CAPEX pourrait être réévalué suite à la réalisation de la Phase préindustrielle

NOS
OBJECTIFS
2025



VOLUME D'ACTIVITÉ BRUT

25-30 M€

+ 45 % à + 75 %



PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT

~50 M€



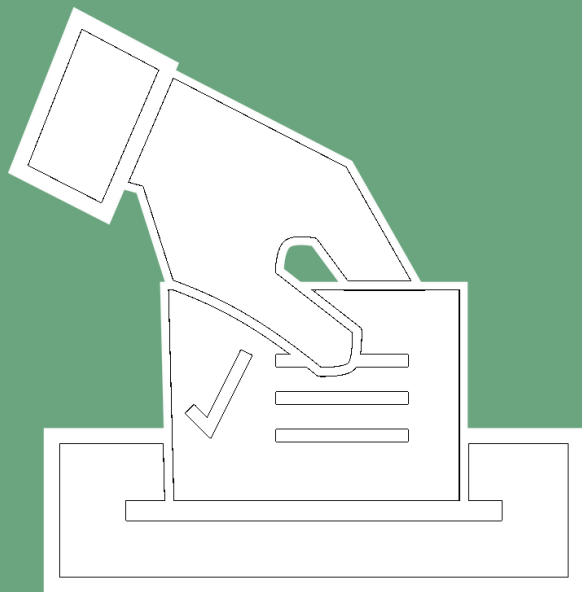
DÉBUT DES OPÉRATIONS
DU PROJET EN ALSACE DE
CHALEUR & LITHIUM
GÉOTHERMAL



ESG : RENFORCEMENT DE
NOS ENGAGEMENTS
D'ENTREPRISE À MISSION



DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- 1^{ère} résolution (AGO) : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- 2^{ème} résolution (AGO) : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- 3^{ème} résolution (AGO) : Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Convention visée à l'article L. 225-38 du code de commerce

- 4^{ème} résolution (AGO) : Approbation d'une convention visée à l'article L. 225-38 du code de commerce (contrat de mandat social conclu avec Monsieur Thierry Trouyet)

C omposition du conseil d'administration

- 5^{ème} résolution (AGO) : Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Tiphaine Auzière - durée 2 ans
- 6^{ème} résolution (AGO) : Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Cowin – durée 3 ans
- 7^{ème} résolution (AGO) : Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Françoise Malrieu – durée 3 ans

Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024

- 8^{ème} résolution (AGO) : Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2024 à Monsieur Pierre Brossollet au titre de son mandat de président-directeur général (*vote ex-post*)
- 9^{ème} résolution (AGO) : Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2024 à Monsieur Sébastien Renaud au titre de son mandat de directeur général délégué ainsi que des conditions de cessation de ses fonctions (*vote ex-post*)
- 10^{ème} résolution (AGO) : vote sur les informations relatives à la rémunération 2024 des mandataires sociaux (hors dirigeants mandataires sociaux) mentionnées à l'article L. 22-10-9 du code de commerce (*vote ex-post*)

Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025

- 11^{ème} résolution (AGO) : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux (hors dirigeants mandataires sociaux) au titre de l'exercice 2025 (vote *ex-ante*)
- 12^{ème} résolution (AGO) : Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Pierre Brossollet, président-directeur général, au titre de l'exercice 2025 (vote *ex-ante*)
- 13^{ème} résolution (AGO) : Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Sébastien Renaud au titre de son mandat de directeur général délégué, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 (vote *ex-ante*)
- 14^{ème} résolution (AGO) : Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Thierry Trouyet au titre de son mandat de directeur général délégué, pour la période du 13 janvier 2025 au 31 décembre 2025 (vote *ex-ante*)

Changement de siège social

- 15^{ème} résolution (AGO) : Ratification du changement de siège social décidé par le conseil d'administration

Rachat par la société de ses propres actions en vue notamment de les annuler

- 16^{ème} Résolution (AGO) : Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions
- 18^{ème} Résolution (AGE) : Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions
 - Durée : 18 mois
 - Montant nominal maximal : 10 % du capital social par période de 24 mois

M odification des statuts de la société

- 17^{ème} Résolution (AGE) : Modification de l'article 13.3 « Réunion du Conseil d'administration » des statuts de la Société

Délégations financières à consentir au Conseil d'administration (1/5)

- **19^{ème} Résolution (AGE)** : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
Durée : 26 mois
Montant nominal maximal : 278 840 €, soit maximum 70% du capital social actuel
- **20^{ème} Résolution (AGE)** : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre(s) au public (en dehors des offres visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier) avec droit de priorité obligatoire
Durée : 26 mois
Montant nominal maximal : 278 840 €, soit maximum 70% du capital social actuel

Délégations financières à consentir au Conseil d'administration (2/5)

- **21^{ème} Résolution (AGE)** : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre(s) au public (en dehors des offres visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier) avec droit de priorité facultatif
Durée : 26 mois
Montant nominal maximal : 79 668 €, soit maximum 20% du capital social actuel
- **22^{ème} Résolution (AGE)** : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à émettre dans le cadre d'offres visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier
Durée : 26 mois
Montant nominal maximal : 119 502 €, soit maximum 30% du capital social actuel
- **23^{ème} (AGE)** : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital, dans la limite de 30 % du capital, par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes nommément désignées – délégation au conseil d'administration du pouvoir de les désigner
Durée : 18 mois
Montant nominal maximal : dans la limite de 30% du capital social

Délégations financières à consentir au Conseil d'administration (3/5)

- **24^{ème} Résolution (AGE)** : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ ou de valeurs mobilières, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces, en dehors d'une offre publique d'échange
Durée : 26 mois
Montant nominal maximal : 20% du capital social
- **25^{ème} Résolution (AGE)** : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la société
Durée : 26 mois
Montant nominal maximal : 79 668 €, soit maximum 20% du capital social actuel

Délégations financières à consentir au Conseil d'administration (4/5)

- **26^{ème} Résolution (AGE)** : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (investisseurs actifs dans les domaines de l'énergie, des métaux critiques, des infrastructures et/ou de la mobilité électrique)
Durée : 18 mois
Montant nominal maximal : 79 668 €, soit maximum 20% du capital social actuel
- **27^{ème} Résolution (AGE)** : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (partenaires stratégiques, commerciaux ou financiers)
Durée : 18 mois
Montant nominal maximal : 79 668 €, soit maximum 20% du capital social actuel

Délégations financières à consentir au Conseil d'administration (5/5)

- **28^{ème} Résolution (AGE)** : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription
Durée : 26 mois
- **29^{ème} Résolution (AGE)** : Fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social
Plafond 1 (19^{ème} et 20^{ème} résolutions) : 278 840 €, soit maximum 70% du capital social actuel
Plafond 2 (21^{ème} à 27^{ème} résolutions) : 119 502 €, soit maximum 30% du capital social actuel
- **30^{ème} Résolution (AGE)** : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
Durée : 26 mois
Montant nominal maximal : 20 000€, soit maximum 5% du capital social actuel

Intéressement des salariés et dirigeants (1/2)

- **31^{ème} Résolution (AGE)** : Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, au profit de mandataires sociaux et salariés de la société et de ses filiales, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription
 - Durée : 38 mois
 - Nombre maximum d'actions : 3 983 429 actions ordinaires, soit 10% du capital social actuel
- **32^{ème} Résolution (AGE)** : Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la société et/ou des sociétés liées, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription
 - Durée : 38 mois
 - Nombre maximum d'actions : 3 983 429 actions ordinaires, soit 10% du capital social actuel

ntéressement des salariés et dirigeants (2/2)

- **33^{ème} Résolution (AGE)** : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées
 - Durée : 18 mois
 - Nombre maximum de BSA : 1 195 028 BSA donnant chacun droit à la souscription de 1 action ordinaire
- **34^{ème} Résolution (AGE)** : Fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des autorisations à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société et de procéder à l'attribution gratuite d'actions et de la délégation à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions
 - Plafond : 3 983 429 actions ordinaires, soit 10% du capital social actuel

Augmentation de capital à destination des salariés adhérents au plan épargne du groupe

- 35^{ème} Résolution (AGE) : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ordinaires à émettre ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société, réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise
 - Durée : 26 mois
 - Plafond : 3 % du capital social

Pouvoirs sur les formalités

- 36^{ème} Résolution (AGO) : Pouvoirs pour les formalités



CLÔTURE DE LA SÉANCE



www.arverne.earth | investor.relations@arverne.earth